

**DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE**

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 JUIN 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	24
Membres représentés	9
Membres absents	2
Secrétaire de séance	Stéphane Pavillon
Date de la convocation des conseillers	18 juin 2025
Date de l'affichage de la convocation	18 juin 2025



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Christine GINGUENÉ
Madame Maria ALVES donne pouvoir Madame Caroline DIGARD
Monsieur Dominique DI PONIO donne pouvoir Madame Stéphanie DEVAUX,
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Monsieur Stéphane PAVILLON
Monsieur Dominique DEÏ-TOS donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Monsieur Hassan FERE donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE
Madame Danièle KAMENI donne pouvoir à Madame Emma ABREU

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Nadia GHARNIT
Monsieur Samir METIDJI

OBJET : Création d'un emploi permanent de Juriste à temps complet

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L. 332-14 et L. 332-8,

Vu le tableau des emplois et des effectifs de la Ville de Villeparisis

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 12 juin 2025,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 16 juin 2025,

Entendu l'exposé de monsieur Frédéric BOUCHE, maire

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

La création d'un emploi permanent de juriste à temps complet dans un grade du cadre d'emploi des attachés territoriaux à temps complet pour exercer les missions suivantes :

Assistance et conseil juridique auprès des services :

- Conseiller et assister les élus et les services en matière d'expertise juridique en amont et en aval dans les actions et les actes produits par les services de la collectivité
- Conseiller et assister la directrice générale des services
- Assurer la gestion du contentieux : rédaction de mémoires, représentation de la ville devant les différentes juridictions en liens avec les éventuels conseils externes,

- Tenir à jour un système de traitement des demandes d'aide juridique (tableaux de bord)

Évaluation des risques, sécurisation des actes unilatéraux (délibérations, décisions, arrêtés) et conventions :

- Alerter et conseiller sur les risques juridiques encourus
- Assurer le contrôle préalable des actes (délibérations, décisions, arrêtés, conventions, etc.)
- Participer à la sensibilisation des élus et des services sur les risques juridiques encourus

Gestion et suivi des contrats d'assurances (responsabilité civile, dommage aux biens, flotte automobile, protection juridique, expositions ...)

- Évaluer le niveau de responsabilité et les risques de la collectivité
- Rédiger des notes de synthèse ; d'expertise et de préconisations à l'attention des services et des élus
- Assurer par son expertise, l'instruction et le suivi des dossiers de droit public

Article 2 :

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article L 332-14 ou L 332-8 du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu du niveau d'expertise attendue pour ce poste et la pérennisation de la politique mise en place.

Article 3 :

L'agent devra justifier d'un niveau d'étude universitaire équivalent au niveau 6 (BAC+3) ou d'une expérience avérée dans le domaine du droit public. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et qu'il percevra le régime indemnitaire alloué aux fonctionnaires territoriaux, ainsi que la prime annuelle.

Article 4 :

Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement de fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat pourra être reconduit pour une durée indéterminée.

Article 5 :

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les documents y afférents,

Article 6 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Article 7 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Adopté après le vote suivant :

33 votants dont 9 pouvoirs

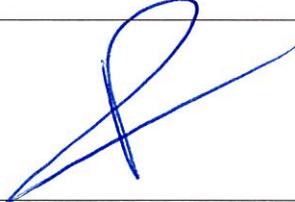
32 pour dont 9 pouvoirs (groupe majoritaire et Villeparisis, l'avenir pour ambition)

1 abstention (Monsieur Sicre de Fontbrune)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire 	Stéphane PAVILLON Secrétaire de séance